Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 056-215601345-20261110-56DEL2026-DE

**DEPARTEMENT DU MORBIHAN**
**ARRONDISSEMENT DE PONTIVY**
**COMMUNE DE MOHON**

SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
06 NOVEMBRE 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL– DCM2026.11.06 - 08**
**Objet : SUBVENTION A L'OGEC DU RPI MOHON/ST MALO DES TROIS FONTAINES – « ARBRE DE NOËL DES ENFANTS » - ANNEE 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 06 novembre à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de MOHON se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Mohon, sur convocation en date du 02 novembre 2026 qui leur a été adressée le 02 novembre 2026, par voie dématérialisée et par envoi postal à leur domicile suivant le choix opéré par chacun conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, par Madame DENIS Josiane, Maire et publiée par voie d'affichage à la mairie et sur le site mohon.fr le 02 novembre 2026.

Étaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Mme DENIS Josiane, Maire et Présidente de séance, Mme BOUTE Marie-Annick, 1ère adjointe, Mr LE QUEUX Pascal, 2ème adjoint, Mme CLÉRO Anne-Marie, 3ème adjointe, Mr DELATTE Didier, 4ème adjoint, Mme MOCHEL Josiane, Mme GUILLEMAUD Edith, Mr LE MÉRO Laurent, Mr PIROU Christophe, Mme HONORÉ Sylvie, Mr RONCIERE Anthony, Mr HOUEIX Ludovic.

Était absente donnant pouvoir : Mme QUESTROY Nathalie donnant pouvoir à Mr PIROU Christophe.

Étaient absents : Mme LERCH Cathy, Mr BIGORGNE Cédric.

Nombre de Conseillers :

| Membres en exercice | Membres présents | Membre donnant pouvoir | Suffrages exprimés |
|---|---|---|---|
| 15 | 12 | 01 | 13 |

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Présidente de séance : Madame DENIS Josiane.

Secrétaire de séance : Monsieur DELATTE Didier.

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 056-215601345-20261110-56DEL2026-DE

**********

**DELIBERATION DCM2026.11.06 - 08- SUBVENTION A L'OGEC DU RPI MOHON/ST MALO DES TROIS FONTAINES – « ARBRE DE NOËL DES ENFANTS » - ANNEE 2026**

Rapporteur : Madame BOUTE Marie-Annick, Première Adjointe

**********

Madame BOUTE, 1ère adjointe en charge des affaires sociales propose le versement d'une subvention à l'OGEC du RPI de MOHON/ST MALO DES TROIS FONTAINES pour le Noël des enfants au titre de l'année 2026 et de proposer le montant de 27 euros par enfant de Mohon.

Le RPI sera chargé des achats et de la distribution aux enfants.

**LE CONSEIL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire propose de voter à main levée,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Accepte la proposition d'un vote à main levée et procède à un vote qui donne les résultats suivants :

| | |
|---|---|
| PRESENTS | 12 |
| DONNANT POUVOIR | 01 |
| VOTANTS | 13 |
| NE PREND PAS PART AU VOTE | 02 |
| ABSTENTIONS | 00 |
| SUFFRAGES EXPRIMES | 11 |
| MAJORITE ABSOLUE | 06 |
| **POUR** | **11** |
| CONTRE | 00 |

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 056-215601345-20261110-56DEL2026-DE

- **AUTORISE** Madame le Maire à procéder au versement de la subvention à l'OGEC du RPI MOHON/ST MALO DES TROIS FONTAINES d'un montant de 27 € par enfant de Mohon, aux conditions proposées par Madame la première adjointe ;

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 sur le site www.mohon.fr Date de mise en ligne de l'acte : 10 novembre 2026

Le Secrétaire de séance,

Mr DELATTE Didier



Le Maire,

Mme DENIS Josiane

